

ARRÊTÉ n° 2026-094

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 28/04/2026

Le Directeur de l'ISPEF

- Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu les arrêtés électoraux N° 2026-080 et N° 2026-081 du 19/03/2026 ;
- Vu l'arrêté 2026-084 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 28/04/2026 ;

Arrête

**Article 1 :** Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 28/04/2026 , le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote 1

Salle du scrutin : GAI330  
Président.e de bureau de vote :  
Hervé ROUER  
Assesneur 1 : Samuel CHATAK  
Assesneur 2 : Ugo Bourice

Bureau de vote 2 :

Salle du scrutin : 77205  
Président.e de bureau de vote :  
Lauren SANDRIN  
Assesneur 1 : Bastien GUILLOU  
Assesneur 2 : Louisa RACHOL

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 26/3/2026

Pour la Présidente,

Le Directeur

de de l'ISPEF Julien MASSON

Directeur de l'ISPEF

